



Esch-sur-Alzette, le 01 mars 2018

Ville d'Esch-sur-Alzette

Au Collège des Bourgmestre et Echevins

Concerne : ordre du jour du Conseil Communal du 16 mars 2018 - Transactions immobilières

Par la présente, je vous sou mets le point suivant à mettre à l'ordre du jour du prochain Conseil Communal.

Convention entre la Ville et Monsieur et Madame BARBAGALLO - MORALES

La Ville met à disposition des époux BARBAGALLO-MORALES, propriétaires des parcelles n° 603/3837 et 603/3838, une partie de la parcelle inscrite au cadastre de la Ville d'Esch-sur-Alzette, section C d'Esch-Sud, au lieu-dit « rue des Sports » sous le n° 616/4557, d'une contenance de +/- 130 ca. Les contractants payeront une redevance annuelle de 100, - EUR indexée.

Veuillez agréer, Madame, Messieurs, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Janine Bisdorff
Chef de Service Biens fonciers